

“Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu”

EDITO:

Cher(e)s camarades,

Après une courte trêve des réformes et réorganisations pendant le premier confinement, le projet dit de Nouveau Réseau de Proximité (plutôt Naufrage du Réseau de Proximité) fait son retour à marche forcée. En effet, malgré le second confinement, celui-ci doit être validé dans son principe lors de Comité Technique Local dans chaque département. Dans la Loire, il était prévu le 17 novembre. Nous avons boycotté ainsi que tous les autres syndicats la première convocation de ce CTL. La deuxième convocation s'est tenue le 26 novembre. Nous avons, bien entendu, unanimement voté CONTRE !

Pour rappel, la Direction locale de la Loire a décidé de détruire une partie de son réseau en 2021. Un joyeux bordel en perspective :

- Fermeture de la trésorerie de BOURG ARGENTAL, de RENAISON et de BOEN
- Transfert de la partie communale de Saint Etienne banlieue amende à Firminy et de la partie Hospitalière à la trésorerie Gier Ondaine hospitalière (GOCH)
- Transfert de la partie Hospitalière de la Trésorerie de Firminy à la trésorerie Gier Ondaine hospitalière (GOCH)
- Transfert de la partie Hospitalière De la Trésorerie de Montbrison à Feurs
- Transfert de la trésorerie hospitalière de ROANNE à Feurs

Cette reprise des réorganisations dans de tels instants démontre toute la bêtise et la manque d'humanité de nos dirigeants.

D'un côté, il est demandé aux personnels de porter le masque, d'éviter de prendre les transports en commun, de respecter les distance de 1m mais, de l'autre, l'administration ne leur donne pas les moyens d'éviter de s'exposer. En fait, les réformes telles que le NRP, renforcent ce risque puisqu'elles conduisent de fait à regrouper et à concentrer les services et donc les personnels, à les mettre pour certains, dans des obligations de mobilité quotidienne. Tout cela est incompatible avec une lutte sérieuse contre la propagation de la covid 19. La solution ne peut pas être individuelle. Elle doit reposer sur des politiques publiques générales et globales. Le gouvernement en est responsable, il s'agit de choix de société. Sans parler des tensions et du stress ajoutés : la pandémie inquiète lourdement et largement, les moments de décompression sont limités, voire carrément interdits, et en plus, il faut se fader les conséquences humaines et concrètes d'une réforme, de réformes qui pourraient bien attendre sans mettre en péril l'activité de la DGFIP !

Mais bon, il y a malheureusement bien longtemps que le vocable « humain » a disparu du logiciel de nos responsables politiques et administratifs. On marche totalement sur le tête ?

Nouveautés mutations 2021 et 2022 : l'ancienneté administrative toujours plus mise à mal !

Le GT mutations s'est tenu le 20 octobre 2020 avec des éclaircissements sur la transposition des Lignes Directrices de Gestion (LDG) directionnelles sur les mobilités dans les règles de mutation à la DGFIP.

Si les fiches présentées restent à la fois fidèles aux règles existantes pour 2021, elles s'inscrivent pleinement pour le mouvement 2022 dans une pure transcription des LDG mobilités, issues de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Les règles de mutation feront l'objet d'une instruction au mois de décembre, pour le mouvement prenant effet au 1er septembre 2021.

Pour 2022, des arbitrages doivent encore être rendus.

Il va y avoir de gros changements au niveau des priorités et de leurs classements et l'ancienneté administrative est toujours plus mise à mal.

Solidaires Finances Publiques Loire prépare un tract complet de trois pages résumant les nouvelles modalités de mutations.

Difficile effectivement de tout comprendre avec les multiples changements qui se succèdent au fil des années, sauf à être un initié.

On nous prend pour des pions :

Un superbe ouvrage a été présenté dernièrement lors d'une réunion de managers, des leaders de la DGFIP. Ce petit livret s'intitule « FAIRE FACE AUX DEFIS DE LA TRANSFORMATION ».

Nous sommes, nous, les agents de terrains catégorisés en trois catégories :

- les engagés et constructifs, ceux sur qui les leaders doivent s'appuyer, leur donner de la reconnaissance et du temps.
- les passifs, les déchirés, les hésitants, ceux dont les leaders doivent essayer de s'en faire des alliés, ne pas en faire des opposants.
- les opposants et les irréductibles. Il faut essayer de les convaincre. Mais si cela ne marche pas, le leader ne doit pas s'y épuiser.

Cette vision qu'a la DG des agents est à vomir !!! Pour ceux qui pensent que nos élites de la DGFIP ne nous voient pas que comme des simples pions et ont encore un peu de considération pour nous, en voici une belle illustration.

Création du SNE à Roanne

Le SNE (service national d'enregistrement) sera créé à Roanne au 1^{er} mars 2021. Ce service qui s'inscrit dans le processus de démétropolisation (en gros, des délocalisations d'emplois de la région parisienne en province) aura, pour les encaissements et le traitement des opérations métiers, la charge exclusive du service en ligne « e-Enregistrement » qui offrira aux usagers un service numérique pour accomplir la formalité de l'enregistrement. Sa mise en place s'étalera de la fin du premier trimestre 2021 jusqu'au 3^{ème} trimestre 2024.

Au départ, 1 cadre A et 3 cadres B travailleront dans ce service auquel 7 emplois supplémentaires (3B et 4C) s'ajouteront au 1er septembre 2021.

Nous avons appris (la direction locale aussi, par ailleurs) par la note DG du 4 novembre 2020 que les agents désirant rejoindre ce service doivent participer à un appel à candidatures donc hors demande de mutation nationale (date limite de dépôt avant le 16 novembre).

Ce service devant à terme regrouper entre 40 et 50 agents, nous ne savons toujours pas comment se feront les affectations pour la suite. Par mutation locale classique avec les agents dans le département ou avec un régime d'exception comme pour les 10 premiers postes avec un appel à candidature.

Ce service est un espoir de retour pour de nombreux collègues habitant dans le roannais qui font des allers-retours dans le sud du département ou dans le département du Rhône. Mais le mode de recrutement pour les premiers postes ne laissent rien augurer de bon pour eux.

Démétropolisation : piège à cons!

La création du Système National d'Enregistrement (SNE) s'inscrit pleinement dans les réformes structurelles que la DGFIP impose aux agents et aux contribuables. Cette création du SNE vient en appui d'une logique du tout démat, par la mise en place du projet E-enregistrement.

Pour la DGFIP, il s'agit de proposer une offre numérique pour les déclarations de dons, les successions et les cessions de parts sociales.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'extension des offres dématérialisées s'opère au détriment des offres des déclarations papiers et accentue la destruction des accueils de proximité et de renseignements présentiels.

La création d'un service supra départemental conduit à un affaiblissement du service public de proximité.

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur l'absence d'effet économique significatif de l'arrivée d'une quarantaine d'agents de la DGFIP à Roanne. Il faut néanmoins souligner que ces transferts d'emplois ne sont pas des transferts nets. D'abord, parce qu'ils ne parviennent pas à compenser les suppressions d'emplois dans le département dans les 10 années précédentes.

Ensuite et au moment où elle annonce l'arrivée d'un service relocalisé, la DGFIP continue à fermer des services publics de proximité dans la même localité !

Enfin, parce que l'arrivée d'un service de 40 agents dans un territoire ne signifie pas l'arrivée physique de 40 nouveaux agents. Rien à ce stade n'indique que les agents des services vont suivre la mission .

De plus, elle risque de se faire sur un autofinancement de la direction accueillante : les personnels déjà installés dont leurs services pourraient être supprimés ou fusionnés ou concentrés feront le choix d'intégrer ces nouveaux services pour ne pas subir une mobilité fonctionnelle ou géographique forcée dans le cadre des réorganisations du réseau territorial.

On avance plus ; on recule !

Les tableaux d'avancement (passage de AA en AAP2, AAP2 en AAP1, C2 en C1 et C1 en CP, notamment) 2021 ne seront pas publiés le 15 décembre 2020 comme prévu mais au cours du 1er semestre 2021 (date d'effet maintenue au 1er janvier 2021 quand même).

Ceci à cause du volume budgétaire qui n'a pas encore été arrêté (plan de qualifications 2021 à 2023).

On ne s'attend malheureusement pas à une hausse significative ! (pour mémoire les taux de promotions actuels, qui déterminent les volumes des tableaux d'avancement ou concours internes, ont été divisés par 6 depuis 2012...).



Calamity Amélie :

Dans un interview donné le 19/11/2020 à BFM (oui, désolé pour la source d'info !), notre inénarrable ministre de la destruction de la Fonction Publique a encore frappé et dur !!!

Oui, celle qui veut pour la fonction publique une « transformation managériale » pour « redonner des marges de manœuvre dans la gestion quotidienne, et donc une forme de liberté dans le recrutement des profils par exemple ». On a bien compris que, pour elle, le statut général de la fonction publique (loi Le Pors 1983-1984) est un carcan qu'il faut desserrer voir supprimer.

Ce jour-là, à la question de la journaliste qui lui demandait si le gouvernement comptait arrêter les réformes à cause de la crise, Amélie de Mon Chagrin a répondu : « Non, et même on les accélère ! ».

Voilà, nous sommes prévenus ! Malgré la mise en évidence flagrante des conséquences néfastes sur les services publics des réformes successives, on ne freine surtout pas ; on fonce droit dans le mur et on accélère !

Nous pouvons être rassurés avec de tels chauffards pour nous diriger !!!

Hommage :

Voici ci-dessous l'hommage en forme de poème du chanteur Gauvin Sers à Samuel Paty et à toutes les victimes du terrorisme aveugle. Un enseignant est mort car il a enseigné la liberté d'expression, parce qu'il a fait son métier !

Samuel Paty a été assassiné par un fou inspiré par des idéologues fascistes qui tuent au nom d'une religion qu'ils ne font que salir. Nous réaffirmons notre combat contre tous les fascismes en l'occurrence le fascisme religieux. Nous réaffirmons notre attachement viscéral à la laïcité d'autant plus qu'elle est malheureusement instrumentalisée par certains pour exposer leur haine.

*Paraît qu'on s'habitue
Aux larmes de la nation
Ce matin, j'me suis tu
Sous l'coup de l'émotion*

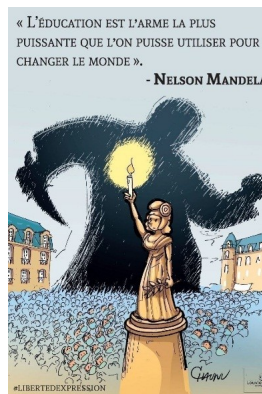
*Paraît qu'on s'habitue
Quand l'infâme est légion
Tous ces hommes abattus
Pour les traits d'un crayon*

*Paraît qu'on s'habitue
À défendre à tout prix
Les 3 mots qu'on a lus
Aux frontons des mairies*

*Paraît qu'on s'habitue
Quand on manque de savoir
Par chance, on a tous eu
Un professeur d'Histoire*

*Paraît qu'on s'habitue
À la pire barbarie
Mais jamais j'n'y ai cru
Et pas plus aujourd'hui*

*Paraît qu'on s'habitue
Aux horreurs qu'on vit là
Mais l'innocent qu'on tue
Je ne m'habitue pas*



Citations :

« L'Histoire se souviendra de l'ironie de cette époque où un pays a été mis à l'arrêt avec un gouvernement nommé En Marche »

« L'ignorance fausse la démocratie, car elle permet aux masses inconscientes de générer des élites incompetentes. » Les masses doivent être sacrément ignorantes et inconscientes.

« La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent » Montesquieu

Malheureusement, de nombreuses lois liberticides fleurissent depuis un certain nombre d'années et la liberté se restreint. Ces articles de lois sont souvent votés sous couvert, quelquefois louable au demeurant, de lutte contre le terrorisme. Mais aussi loi « anti casseurs » remettant en cause la liberté de manifester, loi sur le budget des universités intégrant un article qui criminalise l'occupation des facs ...Nous sommes tous acteurs de nos libertés et devons nous réveiller face à ces attaques successives.

GRIPPE : LE VACCIN NOUVEAU EST ARRIVÉ !

